



FLOW Variable 4 ans

FLOW

ENGIE

Prix variables électricité pour les contrats conclus en Février 2025
Pour les particuliers en Région de Bruxelles-Capitale
Prix, 6% de tva comprise⁽¹²⁾

Composition du prix de votre énergie⁽⁹⁾



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts, charges et tva (Gouvernement)

Vos avantages

- Un prix variable mensuellement, au plus près des évolutions des prix du marché
- Une électricité 100 % verte
- Une offre tarifaire valable 2 ans

Services gratuits

- Service client 5 étoiles en ligne et par téléphone
- Facture électronique par défaut
- Réductions chez nos partenaires
- Avec la Smart App, vous pouvez facilement contrôler votre consommation d'énergie et votre facture

Prix d'énergie Variable - 2 ans ⁽¹³⁾

Redevance fixe ⁽¹⁾	Prix par kWh (€cent/kWh)						Coûts énergie verte ⁽⁵⁾ (€cent/kWh)
	Type d'usage	Normal	Bihoraire Heures pleines	Bihoraire Heures creuses	Exclusif Nuit		
59,00 €/an							
Prix mensuels	+ Consommation ⁽²⁾	17,153	18,374	14,785	14,785	+ 2,751	
	- Injection ⁽³⁾	6,593	7,960	3,188			
Prix annuels estimés	+ Consommation ⁽²⁾	15,546	16,627	13,449	13,449	+ 2,751	
	- Injection ⁽³⁾	5,271	6,362	2,552			

Coûts de réseaux (distribution et transport)⁽⁶⁾

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution								Transport
	Normal	Bihoraire		Exclusif Nuit	Activité de mesure Relevé annuel	Puissance mise à disposition			
		Heures pleines	Heures creuses			<=13kVA	>13kVA		
	€cent/kWh	€cent/kWh	€cent/kWh	€cent/kWh	€/an	€/an	€/an	€cent/kWh	
SIBELGA	9,41	9,41	7,06	7,06	13,55	43,89	87,80	2,25	



FLOW Variable 4 ans

Flow

ENGIE

Prix variables électricité pour les contrats conclus en Février 2025
Pour les particuliers en Région de Bruxelles-Capitale
Prix, 6% de tva comprise⁽¹²⁾

Suppléments

Suppléments (€/cent/kWh)		Droit pour le financement des Obligations de Service Public (OSP) (€/an)	
Cotisation sur l'énergie	0,20417	<= 1,44 kVA	0,00
Accise fédérale⁽¹¹⁾ (€/cent/kWh)		> 1,44 et <= 6 kVA	13,10
Consommation entre 0 et 3.000 kWh	5,03288	> 6 et <= 9,6 kVA	20,99
Consommation entre 3.000 et 20.000 kWh	5,03288	> 9,6 et <= 13 kVA	26,20
Consommation entre 20.000 et 50.000 kWh	4,81876	> 13 et <= 18 kVA	39,18
Consommation entre 50.000 et 1.000.000 kWh	4,47800	> 18 et <= 36 kVA	52,28
		> 36 et <= 56 kVA	104,69
		> 56 kVA	170,07

- (1) La redevance fixe n'est imputée que 1 seule fois chez les clients pour lesquels le prélèvement et l'injection appartiennent au même pack chez ENGIE. Pour les clients qui ne prennent qu'un pack pour l'injection, la redevance fixe sera calculée avec une TVA de 21% au lieu de 6%, ce qui donne une redevance fixe de 67,35€/an.
- (2) Le prix variable offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité d'électricité sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur engie.be à la date de souscription du contrat. Les formules de prix sont valables pour tous les contrats conclus en Février 2025 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.

Le prix de l'électricité est indexé mensuellement. Le paramètre d'indexation est la moyenne arithmétique des cotations journalières Day Ahead EPEX SPOT Belgium (ci-après EPEXDAM) durant le mois de fourniture. Les cotations journalières EPEXDAM sont exprimées en €/MWh. La valeur du EPEXDAM du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. À titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur du EPEXDAM connue (Janvier 2025: 112,00 €/MWh). Les valeurs historiques du EPEXDAM peuvent être consultées sur engie.be.

Le paramètre EPEXDAM annuel estimé s'élève à 99,03 €/MWh pour ce mois-ci selon la méthodologie de la VREG: <https://www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v-testr>

Les formules hors TVA d'application pour Février 2025 sont les suivantes:

- Normal = 3,0891 + (0,1169 x EPEXDAM)
- Tarif bihoraire heures pleines = 3,0991 + (0,1271 x EPEXDAM)
- Tarif bihoraire heures creuses = 3,0621 + (0,0972 x EPEXDAM)
- Exclusif nuit = 3,0621 + (0,0972 x EPEXDAM)

- (3) Le tarif d'injection correspond aux prix auxquels ENGIE achète votre électricité produite et injectée sur le réseau conformément aux Conditions Contractuelles de votre Contrat. Ce tarif s'applique uniquement pour les installations de production décentralisées situées en Belgique raccordées en basse tension et disposant d'un compteur intelligent ou bidirectionnel. En plus du tarif d'injection, une redevance fixe est due et sera facturée sauf si vous êtes déjà client chez ENGIE pour la livraison d'électricité, auquel cas vous payez une seule redevance fixe du tarif de consommation.

Le prix d'injection n'est pas soumis à la TVA.

Les prix d'injection sont indexés en utilisant le paramètre EPEXDAM.

La valeur du EPEXDAM du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. À titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur du EPEXDAM connue (Janvier 2025: 112,00 €/MWh). Les valeurs historiques du EPEXDAM peuvent être consultées sur engie.be.

Le paramètre EPEXDAM annuel estimé s'élève à 89,43 €/MWh pour ce mois-ci selon la méthodologie de la VREG: <https://www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v-testr>

Les formules hors TVA d'application pour Février 2025 sont les suivantes:

- Normal = 0,0300 + (0,0586 x EPEXDAM)
- Tarif bihoraire heures pleines = 0,0300 + (0,0708 x EPEXDAM)
- Tarif bihoraire heures creuses = 0,0300 + (0,0282 x EPEXDAM)

- (5) Ces coûts sont calculés de la manière suivante: $Q \times Pc$ pour le coût énergie verte. Q correspond au pourcentage, tel que déterminé légalement, des prélèvements du client pour lequel ENGIE doit remettre des certificats d'énergie verte. Pc correspond au prix par certificat d'énergie verte et s'élève en Février 2025 à 93€. Ce prix est hors TVA. Les coûts sont repris séparément sur la facture et sont adaptés en fonction des modifications légales.
- (6) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par BRUGEL. Concernant les tarifs de transport et de distribution d'électricité autres que pour la basse tension, veuillez-vous référer au site internet de BRUGEL.
- (8) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.
- (9) Le calcul a été effectué en janvier 2024 pour un contrat EASY Variable sur la base d'une consommation privée de 3500 kWh/an à Bruxelles. Prix 6% de tva comprise.
- (10) Vous trouverez plus d'informations sur vos paiements sur www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements.
- (11) Droit d'accise spécial d'application à partir du 01/01/2022 remplaçant les contributions pour les obligations de service public fédéral et la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle, suivant un tarif dégressif par tranche de consommation.
- (12) La TVA peut être adaptée en fonction des modifications légales.



FLOW Variable 4 ans

Flow

ENGIE

Prix variables électricité pour les contrats conclus en Février 2025
Pour les particuliers en Région de Bruxelles-Capitale
Prix, 6% de tva comprise⁽¹²⁾

(13) Nous nous réservons le droit d'adapter tous les deux ans votre prix de l'énergie variable ou fixe conformément à la procédure prévue par l'article "Modification des conditions et des prix" des Conditions Générales pour consommateurs, indépendamment d'une éventuelle durée minimale du Contrat.

Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de FLOW : sources d'énergie renouvelables (100%).

Frais de rappel et de mise en demeure ^{(8) (10)} Montants d'application à partir du 1er décembre 2023

Frais de rappel (3er gratuit)	7,50 €
Mise en demeure	15,00 €